



**COMPTE RENDU DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**

La réunion du CHSCT des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel s'est tenue au Palais Royal le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Vos représentants FORCE OUVRIERE présents étaient : Catherine Buot, Christian Longequeue et Catherine Magri.

En préambule, FO fait lecture d'une déclaration préalable pour alerter sur **la situation des agents de greffe du TA de Mayotte** (en pièce jointe).

**En effet, FO dénonce des conditions de travail inacceptables** avec une charge de travail démesurée et des permanences qui ont lieu chaque samedi et chaque dimanche. Ces permanences ne reposent que sur 5 agents titulaires, chaque agent se retrouve alors en position de travailleur isolé, les amplitudes de travail sont excessives et les pauses déjeuner inexistantes.

Dans un tel contexte d'épuisement professionnel, les risques psycho-sociaux sont bien réels et FO demande **l'affectation immédiate d'agents de greffe supplémentaires.**

M. Girardot répond que le Conseil d'Etat suit régulièrement cette situation en lien avec le chef de juridiction mais qu'il existe des difficultés locales de recrutement.

**1/ Approbation des PV des séances du CHSCT du 17/11/2021 et 18/03/2022 :**

Les deux PV sont approuvés à l'unanimité.

## **2/ Suivi des mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail :**

### **Examen des registres de santé et sécurité au travail :**

L'examen de l'ensemble des registres pour la période du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2022, fait état de 11 observations. Elles portent sur des situations relevant de la sécurité et sûreté, l'état des locaux et la santé au travail.

### **Présentation d'une fiche pratique sur l'utilisation des registres de santé et sécurité au travail :**

Le projet présenté vise à rendre plus accessible ces registres. Des suggestions de rédaction ont été faites par les organisations syndicales et seront prises en compte dans l'élaboration finalisée de la fiche pratique.

## **3/ Bilan des accidents de travail :**

Ce bilan concerne également la période du 01/02 au 30/04/2022 : il y a eu 11 accidents au total dont 6 accidents de trajet et 5 accidents de service. Les accidents résultent principalement de chutes.

## **4/ Bilan et perspectives des interventions de la Direction de l'Equipement du Conseil d'Etat :**

### **- La présentation des travaux immobiliers :**

Elle a été réalisée par la Direction de l'Equipement le 30 juin 2022 (réunion préparatoire avec les organisations syndicales) et a permis d'évoquer toutes les opérations en cours.

FO a fait valoir les difficultés du relogement du **TA de Marseille**, avec en particulier le système de climatisation et le réseau d'assainissement défectueux lors de la visite de la délégation du CHSCT ainsi que la problématique de l'éclairage des bureaux. En effet, de nombreux bureaux ne bénéficient pas d'une lumière naturelle et doivent être éclairés artificiellement toute la journée. Pour les espaces partagés par plusieurs personnes, l'éclairage centralisé (un seul interrupteur pour les plafonniers) qui a été retenu ne permet pas de moduler la lumière sur les différents postes ; or, le confort visuel est ressenti différemment selon les personnes. FO a donc demandé la possibilité d'acquérir des lampes individuelles. La Direction de l'Equipement répond positivement puisque 190 lampes de bureau ont bien été commandées.

D'autre part, la DE précise que le système de climatisation et le réseau d'assainissement font l'objet d'un suivi technique et seront ajustés et réparés.

Puis, la situation du **TA de Dijon** est évoquée : la DE va travailler avec la juridiction sur le projet d'extension afin d'organiser les travaux en lien avec le maître d'œuvre et réduire le plus possible les nuisances.

- La sécurisation des locaux :

Sur ce point, le secrétariat général présente le « livret accueil et sécurité des juridictions » qui est un outil pratique d'accompagnement des personnels en vue de s'approprier les questions de sécurité et d'accueil.

### **5/ Présentation du plan handicap et inclusion :**

Le plan handicap et inclusion comprend 5 axes :

- Identifier les personnes en situation de handicap,
- Accueillir et recruter,
- Accompagner,
- Faire connaître,
- Renforcer l'accessibilité.

L'obligation d'emploi de l'employeur fixée par la loi à 6% n'est pas encore atteinte : en 2020 3,68 % et en 2021 4,23 %, les efforts doivent donc être poursuivis. Au sein de la DRH, c'est le département des politiques sociales et des conditions de travail qui sera en charge du pilotage et de la mise en œuvre du plan handicap et inclusion. Les référents égalité et diversité en seront les relais locaux.

Parmi les actions envisagées, on peut citer les suivantes :

- mener une campagne d'information annuelle pour informer sur le statut RQTH «se faire reconnaître travailleur en situation de handicap » et pour inciter les agents en situation de handicap à se déclarer ;
- former les managers à « encadrer une personne en situation de handicap ».

### **6/ Présentation du 1er plan santé au travail dans la fonction publique :**

Ce 1<sup>er</sup> Plan Santé au travail est décliné autour de 5 axes :

- Développer le dialogue social
- Prioriser la prévention

- Favoriser la qualité de vie et les conditions de travail
- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Renforcer le système d'acteurs de la prévention.

### **7/ Information sur la mise en œuvre de la PSC :**

Les réflexions sur la protection sociale complémentaire sont toujours en cours. Il est probable que pour les personnels de greffe des TA-CAA, le pilotage sera fait par le Ministère de l'Intérieur. Il faut retenir que le principe, c'est à terme une adhésion obligatoire du fonctionnaire à une mutuelle de référence en contrepartie de la prise en charge par l'employeur de 50% de sa cotisation.

### **8/ Suivi de la mise en place des cellules d'écoute :**

Afin de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la prévention des discriminations, l'ensemble des administrations ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes. Pour la juridiction administrative, la mise en œuvre du dispositif de signalement s'appuie sur la cellule d'écoute discrimination créée en décembre 2017 dont les compétences ont été élargies au traitement des problématiques liées aux violences sexistes ou sexuelles ou au harcèlement sexuel en 2020.

Le projet d'arrêté présenté ce jour décrit les procédures mises en place et les garanties de confidentialité des signalements et des parties prenantes. Après sa parution, l'arrêté fera l'objet d'une communication sur l'intranet.

Parallèlement, un audit interne est mis en place, dont l'objectif est de dresser un bilan du fonctionnement des cellules d'écoute. Le bilan de l'audit est attendu pour la fin du mois d'octobre.

### **9/ Point d'information sur la situation du TA de Mayotte :**

#### **FO alerte le Comité et dénonce des conditions de travail inacceptables.**

Outre une charge de travail démesurée, les conditions de déroulement des permanences qui ont lieu chaque samedi et chaque dimanche, soit 12 jours d'affilée de travail pour un même agent ! posent de nombreuses questions (voir notre déclaration préalable jointe) et pèsent sur le quotidien de cette petite équipe certes solidaire mais épuisée.

Dans un tel contexte de stress et de fatigue, les risques psycho-sociaux sont très importants et FO demande **l'affectation immédiate d'agents de greffe supplémentaires**. Ce greffe est sous-dimensionné (5 agents titulaires) et ne peut plus continuer à faire face à l'explosion des référés-liberté (pour rappel : 3773 procédures en 2021).

En réponse, l'Administration a autorisé le recrutement de 2 vacataires (contrat de longue durée soit un an renouvelable) à compter du 1<sup>er</sup> juillet et la mise en place d'un audit RPS dans le courant de l'automne. Si cette réponse est un premier pas vers l'amélioration de la situation, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas nous en contenter. FO demande en urgence le comblement d'un poste de titulaire, non pourvu depuis 2020 afin d'assouplir les rotations des week-ends.

De plus, nous voulons que les agents du TA de Mayotte bénéficient du **CIA des urgences**, ce qui leur est actuellement refusé ! Suite à l'intervention de FO, ce point indemnitaire va donc être réexaminé. De plus, nous souhaitons une réflexion sur l'indemnisation des permanences qui du fait de son plafonnement ne peut prendre en compte la charge de travail réellement exorbitante des permanenciers du TA de Mayotte.

## **10/ Médecine de prévention :**

Le Docteur Bami du Conseil d'Etat expose une fiche pratique qui sera diffusée sur l'intranet : « travailler en période de fortes chaleurs ».

## **11/ Questions diverses :**

- L'avancée des groupes de travail issus du baromètre social :  
Pour les magistrats, il s'agit du groupe de travail sur la charge de travail qui n'a pas encore démarré. Le calendrier va être élaboré par la présidente de la MIJA et une 1<sup>ère</sup> réunion devrait avoir lieu courant septembre.  
Pour les greffes, il s'agit du groupe de travail sur l'avenir des greffes qui devrait finaliser son rapport très prochainement.
- L'application de la circulaire sur la dématérialisation :  
Des questions persistent sur le temps passé par les greffes au téléchargement, voire aux impressions. M. Meyer précise qu'à terme, le seul dossier de référence sera le dossier dématérialisé. Toutefois, la circulaire prévoit dans

certains cas, l'existence de l'impression et ces modalités doivent être discutées dans chaque juridiction.

- **12/ Calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre :**

- TA de Clermont-Ferrand : Visite de délégation du CHSCT le 11 octobre 2022.
- Prochain CHSCT : le vendredi 21 octobre 2022.

\*\*\*\*\*

**Vos représentants FORCE OUVRIERE au CHSCT :**

**Titulaires :**

**Mme Catherine Magri (TA de Melun)  
M. Christian Longequeue (TA de Nice)  
Mme Isabelle Nio (CAA de Douai)**

**Suppléants :**

**Mme Catherine Buot (CAA de Paris)  
Mme Christiane Peyre (TA de Marseille)  
Mme Agnès Thorat (TA de Mayotte)**

